

Publié sur le site internet le 3 novembre 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE  
COMMUNAL d'ACTION SOCIALE**

L'an deux mil vingt-deux le **22 octobre**, le **Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune d'EYMEUX** (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice BAR.

Nombre de membre en exercice : **8**

Présents : **8**

Votants : **8**

<b>Date de convocation : 29 septembre 2022</b>	
<b>Présents</b>	Mme CHARRASSON, Mme GARCIA, Mme GOGNIAT, Mme GUICHARD, Mme VIOSSAT, M. BAR, M. EYMARD, M. GERVASON
<b>Procuration</b>	
<b>Absent(s) excusé(s)</b>	
<b>Président</b>	M. Fabrice BAR
<b>Secrétaire</b>	Mme Barbara GUICHARD

**Objet 2022-10-02 : Distribution des coupons d'activité offerts par Valence Romans Agglo**

M. GERVASON expose le fait que Valence Romans Agglo a remis différentes entrées gratuites valables jusqu'au 31/12/2023 soit :

- 3 entrées enfants + 3 entrées adultes à la Patinoire de Valence
- 3 entrées enfants et 3 entrées adultes à la piscine
- 6 entrées adultes au Centre du Patrimoine Arménien de Valence
- 6 entrées adultes pour des visites Patrimoine Pays d'art et d'histoire.

Il précise que ces coupons ont été remis par l'agglo en fonction du nombre d'habitants. Il souligne qu'un comité consultatif jeunes a été lancé, qu'il y a 12 jeunes membres et que ces entrées enfants auraient pu leur être remises, toutefois, étant donné le nombre d'entrées, un choix d'attribution devrait se faire. Quant aux entrées « musée », celles-ci pourraient être remises à l'association Les Blés d'Or.

M. EYMARD souligne le problème de redistribution de ces coupons par rapport à leur nombre. Il préconise une redistribution de ces coupons enfants/adultes lors de l'organisation de concours au sein de l'école primaire.

M. GERVASON précise que les maîtresses ont déjà défini leur programme scolaire à suivre et qu'il paraît peu probable qu'elles puissent gérer la mise en place de concours au sein de l'école.

M. BAR précise également que cela signifierait que ces coupons pourraient être remis lors de l'évènement « Chemin des Artistes » d'octobre 2023 mais que cela ferait tardif par rapport à la date de fin de validité de ces derniers.

Mme GOGNIAT propose de remettre ces coupons à l'association de l'école primaire dans le cadre du loto.

M. GERVASON précise toutefois que le comité jeunes prévoit d'organiser d'hiver le 10 décembre 2022 ouverts à l'ensemble des habitants (enfants/ adultes pourraient être remises en guise de prix.

### Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration

#### DECIDE :

- D'offrir les entrées enfants/ adultes au Comité consultatif jeunes en tant que prix à remettre aux équipes gagnantes des JO insolites d'hiver
- D'offrir les entrées adultes au Centre du Patrimoine Arménien de Valence et visites Patrimoine Pays d'art et d'histoire à l'association Les Blés d'Or.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte après transmission en Préfecture et publication le 3 novembre 2022.

Le Président,  
F. BAR

